



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 15/08/2020

Cinéscénie du Puy du Fou

Le préfet de la Vendée a autorisé le Puy du Fou à réunir au maximum 9 000 personnes dans les tribunes de la Cinéscénie pour le spectacle programmé le 15 août 2020, sous réserve du strict respect des protocoles sanitaires.

Cette dérogation exceptionnelle s'appuie sur le décret du 10 juillet 2020 qui dispose qu'à compter du 15 août 2020, le préfet de département peut accorder à titre exceptionnel des dérogations à l'interdiction des évènements réunissant plus de 5 000 personnes, après analyse des facteurs de risques.

En temps normal (hors crise sanitaire), la capacité maximale des tribunes de la Cinéscénie est de 13 069 spectateurs.

Avec un taux d'incidence hebdomadaire pour 100 000 habitants de 3,66 tests positifs au Covid-19 et un taux de positivité de 0,65%, le département de la Vendée connaît pour l'instant une circulation du virus en net retrait par rapport au niveau national (17,35 cas pour 100 000 habitants et 2,15% de taux de positivité).

Les campagnes de dépistage réalisées ces derniers jours montrent que le département connaît pour l'instant un niveau de vulnérabilité limité.

Dans ce contexte, le préfet a répondu favorablement, à titre exceptionnel, à la demande présentée par le Puy du Fou.

La décision prise s'appuie sur les engagements pris par l'organisateur :

- Les spectateurs sont divisés en trois flux séparés aussi bien dans la tribune que dans leur circulation entre la tribune et l'entrée du site ;
- 4 000 places au total sont laissées libres afin de permettre la distanciation physique entre chaque groupe de personnes assistant au spectacle ;

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16

Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr

www.vendee.gouv.fr - [@PrefetVendee](https://www.instagram.com/PrefetVendee) - [@PrefetVendee](https://www.facebook.com/PrefetVendee) - [@prefetvendee](https://www.linkedin.com/company/prefetvendee)

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon



PRÉFET DE LA VENDÉE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

- Le port du masque est obligatoire en permanence et tout au long du parcours, dès le parking et dans l'enceinte de la Cinéscénie, pour tous, pour les spectateurs âgés de 11 ans ou plus ; par ailleurs, il est également obligatoire pour l'ensemble des personnels en contact avec les spectateurs ainsi que pour les acteurs en scène ;
- Une dose de gel hydroalcoolique est distribuée de façon impérative et individualisée dans les mains de chaque spectateur dès son entrée et des distributeurs de gel sont installés tout au long du parcours du spectateur ; enfin des kits individuels de prévention sont distribués auprès de toutes les équipes en charge du spectacle.

Le préfet rappelle qu'il s'agit d'une autorisation exceptionnelle valable pour le 15 août. L'éventuelle attribution d'une telle dérogation pour les spectacles du week-end du 21 et 22 août s'appuiera notamment sur une réévaluation de la situation sanitaire ainsi que sur le respect effectif des engagements lors de la représentation du 15 août.

Service départemental de la communication interministérielle

Tél. : 02 51 36 72 00 - Portable : 06 74 75 23 16
Mél. : pref-communication@vendee.gouv.fr
🌐 www.vendee.gouv.fr - 🐦 @PrefetVendee - 📘 @PrefetVendee - 📧 prefetvendee

29 rue Delille
85000 La Roche-sur-Yon